



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 18

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY :

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTLER - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Nadine JOLY représentée par Valérie NOBLET – Elisabeth PARIAT représentée par Jean-Michel LATOUR – Virginie LAURENT représentée par ADAM DA MOTA – Gilles BOYEZ représenté par Frédérique HITTLER

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée Secrétaire de séance.

N° 26-010 du registre des délibérations

OBJET : FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT D'UN FONDS 2026 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA COMMUNE DE PARS-LES-ROMILLY POUR DIVERSES ACQUISITIONS DE MATERIEL

Rapporteur : Bernard BERTON

M. Bernard BERTON expose à l'assemblée que la commune de Pars-les-Romilly a déposé six (6) dossiers de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine le 24 février 2026 concernant :

- ❖ Acquisition d'un copieur reconditionné pour l'école.
 - Montant : 1 530,00 € HT, soit 1 836,00 € TTC.
- ❖ Acquisition d'un tableau et d'un vidéoprojecteur interactif pour la nouvelle classe.
 - Montant : 2 721,11 € HT soit 3 272,53 € TTC.
- ❖ Installation d'une enseigne « Grange aux Fêtes ».
 - Montant : 1 065 € HT, soit 1 278 € TTC.
- ❖ Acquisition d'un congélateur pour la salle des fêtes.
 - Montant : 2 376,00 € HT, soit 2 851,20 € TTC.
- ❖ Acquisition de panneaux de signalisation pour la mise en sens unique de la rue du Château d'Eau.
 - Montant : 3 160,40 € HT, soit 3 792,48 € TTC.
- ❖ Acquisition d'extincteurs, d'alarme PPMS et plans d'évacuation et d'intervention suite aux travaux d'extension de l'école.
 - Montant : 1 279,40 € HT, soit 1 535,28 € TTC.

Par délibération du Conseil Municipal n°2025-047 en date du 16 décembre 2025, la commune membre a décidé de solliciter un fonds de concours à la CCPRS en vue de participer au financement de diverses acquisitions à hauteur de **6 065,96 €** décomposés de la manière suivante :

- ❖ Acquisition d'un copieur reconditionné pour l'école : **765,00 €**
- ❖ Acquisition d'un tableau et d'un vidéoprojecteur interactif : **1 360,56 €**
- ❖ Installation d'une enseigne « Grange aux Fêtes » : **532,50 €**
- ❖ Acquisition d'un congélateur pour la salle des fêtes : **1 188,00 €**
- ❖ Acquisition de panneaux de signalisation pour la mise en sens unique de la rue du Château d'Eau : **1 580,20 €**
- ❖ Acquisition d'extincteurs, d'alarme PPMS et plans d'évacuation et d'intervention suite aux travaux d'extension de l'école : **639,70 €**

Les dispositions de l'article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019, prévoient « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [un EPCI à

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le _____ à :

- Service de Gestion comptable de Romilly-sur-Seine,
- Commune de Pars-les-Romilly,
- Service Secrétariat Général,
- Service Finances et Paies

Le Président,

Eric VUILLEMIN

ANNEXE

Délibérations municipales Plans de financement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



COMMUNE DE PARS-LÈS-ROMILLY

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES en exercice : 14 présents ou représentés : 10 qui ont pris part au vote : 10	L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de PARS-LÈS-ROMILLY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Marianne JOLY, Maire. <u>Étaient présents</u> : Marianne JOLY, Philippe CAIN, Béatrice PAYEN, Michel PICARD, Olivier BALDUCCI, Christophe GRAUL, Antoine MENUEL, David BOUFOUS <u>Étaient absents représentés</u> : Bernadette GEOFFRAY par Marianne JOLY et Francis CUROT par Olivier BALDUCCI <u>Étaient absents</u> : Maria MÉLINE excusée, Prescillia DE MEIRA, Estelle DRONNIER et Ana RODRIGUÉS Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
DATE DE CONVOCATION 11/12/2025	
DATE D'AFFICHAGE 11/12/2025	
DÉLIBÉRATION N° 2025.047	Monsieur Michel PICARD est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance, par un vote à main levée.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCPRS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu les articles L. 5212-24 et 5214-16 V du CGCT relatifs à la procédure des fonds de concours

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2021 relatif à l'accord de principe et aux conditions d'attribution de fonds de concours à ses communes membres sur la période allant de 2021 à 2031.

Madame le Maire informe qu'en application de l'article 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose de solliciter à la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine dont elle est membre, des fonds de concours destinés à financer les récents travaux réalisés par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

DECIDE de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine en vue de participer au financement des différentes acquisitions énumérées ci-après à hauteur de 6 065,96 € et dont la liste est énumérée ci-dessous :

	Montant du fonds de concours sollicité par projet :
Acquisition d'un copieur reconditionné pour l'école	765,00 €
Acquisition d'un tableau et d'un vidéoprojecteur interactif pour la nouvelle classe	1 360,56 €
Installation d'une enseigne « Grange aux Fêtes »	532,50 €
Acquisition d'un congélateur pour la salle des fêtes	1 188,00 €
Acquisition de panneaux de signalisation pour la mise en sens unique de la rue du Château d'Eau	1 580,20 €
Acquisition d'extincteurs, d'alarme PPMS et plans d'évacuation et d'intervention suite aux travaux d'extension de l'école	639,70 €

PRECISE que la présente demande de fonds de concours porte sur l'enveloppe attribuée pour la période 2021/2031 ;

DIT qu'un dossier de présentation sera déposé pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de fonds de concours ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Fait et délibéré à Pars-lès-Romilly, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Marianne JOLY



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

ACQUISITION D'UN COPIEUR POUR L'ECOLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Base subventionnable	1 530 €
Fonds de concours sollicitée	765 €

Montant total du projet TTC	1 836,00 €
Base subventionnable (projet hors taxes)	1 530,00 €
Subventions :	
DETR	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	765,00 €
Emprunt / Fonds libres	1 071,00 €
TOTAL	1 836,00 €

Montant cumulé des aides financières publiques : 765 €
soit une aide financière représentant 50 % du montant de la base subventionnable

Fait à Pars-lès-Romilly, le 23 février 2026

Le Maire, Marianne JOLY



Mairie 73 rue Nationale 10100 Pars-lès-Romilly
Téléphone : 03.25.24.85.15 – Courriel : ville.parslesromilly@orange.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

ACQUISITION D'UN TABLEAU ET D'UN VIDEOPROJECTEUR
POUR LA NOUVELLE CLASSE DE L'ECOLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Base subventionnable	2 721,11 €
Fonds de concours sollicitée	1 360,56 €

Montant total du projet TTC	3 272,53 €
Base subventionnable (projet hors taxes)	2 721,11 €
Subventions :	
DETR	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	1 360,56 €
Emprunt / Fonds libres	1 911,97 €
TOTAL	3 272,53 €

Montant cumulé des aides financières publiques : 1 360,56 €
soit une aide financière représentant 50 % du montant de la base subventionnable

Fait à Pars-lès-Romilly, le 23 février 2026



Le Maire, Marianne JOLY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Joly", is placed below the name of the Mayor.

Mairie 73 rue Nationale 10100 Pars-lès-Romilly
Téléphone : 03 25 24 85 15 - Courriel : ville.parslesromilly@orange.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE « GRANGE AUX FÊTES »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Base subventionnable	1 065 €
Fonds de concours sollicitée	532,50 €

Montant total du projet TTC	1 278,00 €
Base subventionnable (projet hors taxes)	1 065,00 €
Subventions :	
DETR	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	532,50 €
Emprunt / Fonds libres	745,50 €
TOTAL	1 278,00 €

Montant cumulé des aides financières publiques : 532,50 €
soit une aide financière représentant 50 % du montant de la base subventionnable

Fait à Pars-lès-Romilly, le 23 février 2026

Le Maire, Marianne JOLY



Mairie 73 rue Nationale 10100 Pars-lès-Romilly
Téléphone : 03.25.24.85.15 – Courriel : ville.parslesromilly@orange.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

ACQUISITION D'UN CONGELATEUR POUR LA SALLE DES FETES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Base subventionnable	2 376 €
Fonds de concours sollicitée	1 188 €

Montant total du projet TTC	2 851,20 €
Base subventionnable (projet hors taxes)	2 376,00 €
Subventions :	
DETR	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	1 188,00 €
Emprunt / Fonds libres	1 663,20 €
TOTAL	2 851,20 €

*Montant cumulé des aides financières publiques : 1 188 €
soit une aide financière représentant 50 % du montant de la base subventionnable*

Fait à Pars-lès-Romilly, le 23 février 2026

Le Maire, Marianne JOLY



Mairie 73 rue Nationale 10100 Pars-lès-Romilly
Téléphone : 03.25.24.85.15 – Courriel : ville.parslesromilly@orange.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Base subventionnable	3 160,40 €
Fonds de concours sollicitée	1 580,20 €

Montant total du projet TTC	3 792,48 €
Base subventionnable (projet hors taxes)	3 160,40 €
Subventions :	
DETR	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	1 580,20 €
Emprunt / Fonds libres	2 212,28 €
TOTAL	3 792,48 €

Montant cumulé des aides financières publiques : 1 580,20 €
soit une aide financière représentant 50 % du montant de la base subventionnable

Fait à Pars-lès-Romilly, le 23 février 2026

Le Maire, Marianne JOLY



Mairie 73 rue Nationale 10100 Pars-lès-Romilly
Téléphone : 03.25.24.85.15 – Courriel : ville.parslesromilly@orange.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INSTALLATION D'EXTINCTEURS, D'UNE ALARME PPMS ET PLANS
SUITE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Base subventionnable	1 279,40 €
Fonds de concours sollicitée	639,70 €

Montant total du projet TTC	1 535,28 €
Base subventionnable (projet hors taxes)	1 279,40 €
Subventions :	
DETR	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	639,70 €
Emprunt / Fonds libres	895,58 €
TOTAL	1 535,28 €

Montant cumulé des aides financières publiques : 639,70 €
soit une aide financière représentant 50 % du montant de la base subventionnable

Fait à Pars-lès-Romilly, le 23 février 2026

Le Maire, Marianne JOLY



Mairie 73 rue Nationale 10100 Pars-lès-Romilly
Téléphone : 03.25.24.85.15 - Courriel : ville.parslesromilly@orange.fr